

Plus d'information

ADEPAPE 29

(Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Finistère)

1 Bis Place de Locronan - 29000 Quimper

Tél. 02 98 64 91 11

- Mardi: de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi: de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi: de 14 h 00 à 17 h 00

Courriel : adepape29@wanadoo.fr

Site internet : www.adepape29.fr

L'ADEPAPE participe à l'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle a pour but d'aider moralement et matériellement ses membres, de promouvoir des actions propres à réduire la fracture sociale auprès de ses publics en difficulté, notamment les jeunes majeurs, de développer leur esprit de solidarité et d'établir entre eux des relations sociales, fraternelles et amicales. L'association peut également attribuer des aides aux études, des secours, des prêts d'honneur, primes diverses, proposer un parrainage...

L'Association nationale France Bénévolat :

Reconnue d'utilité publique depuis le 22 janvier 2010, France Bénévolat a pour objectif de développer le bénévolat associatif. Dans un environnement économique fragilisé, où jeunes et seniors souffrent parfois d'isolement, France Bénévolat se propose d'encourager l'engagement solidaire intergénérationnel par l'accompagnement d'expériences où des jeunes et des seniors bénévoles agissent ensemble. Les centres de bénévolat locaux contribuent au recrutement de bénévoles et à la valorisation de leur mission de Parrainage. Sa collaboration avec l'ADEPAPE permet de développer une dynamique dans la recherche et le suivi des parrains.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



Ce visuel a été imaginé et créé par des jeunes de l'ADEPAPE 29 pour illustrer le dispositif de parrainage

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'enfance et de la famille
32 boulevard Duplex - CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 20 20

finistere.fr



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



Le parrainage

Créer une relation de confiance et d'aide entre un jeune et un parrain



Conseil départemental du Finistère - Direction de la Communication — Photos : Phovoir — Mai 2015 



Le parrainage - Une relation de confiance et d'aide entre un jeune et un parrain

Le Conseil départemental, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, souhaite assurer un accompagnement de qualité auprès des jeunes. Ainsi, pour répondre à leurs besoins, et leur assurer une relation de confiance au-delà de leur majorité, un nouveau dispositif de parrainage est proposé par l'ADEPAPÉ 29, en lien avec le Conseil départemental et des partenaires associatifs.

Qu'est ce que le parrainage ?

Au travers d'un compagnonnage, il s'agit d'aider les bénéficiaires du dispositif à construire leur projet de vie sociale, à les guider dans leur parcours de formation, en leur apportant une écoute bienveillante et une aide adaptée.

Le parrainage, proposé par l'ADEPAPÉ 29, a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs de 18 à 25 ans, issus de l'aide sociale à l'enfance, sans référent familial, en s'appuyant sur des bénévoles proposant une relation humaine privilégiée.

À qui s'adresse le parrainage ?

Un jeune de 18 à 25 ans ayant connu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, et/ou ayant bénéficié pendant au moins deux ans consécutifs d'un contrat jeune majeur avec le Conseil départemental du Finistère, souhaitant avoir un parrain, pour s'appuyer sur une personne aidante dans une relation de confiance.

Un parrain voulant partager son expérience, soutenir un jeune et s'engager dans une démarche bénévole et associative. Le parrainage est ouvert à toute personne souhaitant s'engager dans cette démarche.

Quelle est la durée du parrainage ?

Le parrain et le jeune s'engagent ensemble pour une durée décidée conjointement, avec possibilité de renouvellement ou d'arrêt du parrainage, en lien avec l'ADEPAPÉ 29.

Pourquoi une charte d'engagement ?

L'ADEPAPÉ 29 et ses partenaires associatifs ont souhaité rédiger une charte garantissant au jeune et au parrain le respect des principes du parrainage.

Chacun respecte des engagements basés sur le respect, l'échange et la confidentialité.

L'ADEPAPÉ 29 veille au bon déroulement du parrainage et reste en appui, pour le jeune et l'association de rattachement du parrain.